

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mardi 4 juillet 2017 sur convocation du 27 juin 2017

Membres présents : 9

Membres excusés : Isabelle Jeannin, Maxime Pontarlier

Secrétaire : Benjamin Mathis

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2017

1. Projet bâtiment Mairie

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider 2 avenants :

Travaux de voiries pour raccordement de la place publique à la Grande Rue (Roger Martin) pour **14 123,30 € ht**

Travaux menuiserie intérieure meubles de la salle du Conseil (Burla) pour **7 725 € ht**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider l'échange de parcelles avec les voisins et régulariser les frais pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments mairie - préau, il y avait lieu de régulariser un acte d'échange de terrain avec Monsieur et Madame Jean-Luc FELICE, ceux-ci devant concomitamment régulariser un acte d'échange avec Monsieur et Madame Jean-Philippe DESSERT.

A cet effet, deux délibérations ont été prises le 08 mars 2016 et le 07 mars 2017. La délibération du 07 mars 2017 a été annulée et remplacée par celle du 23 mai 2017, le montant de la soulte due à M et Mme FELICE étant erroné. Les actes d'échange ont été régularisés le 15 juin 2017.

Toutefois, les délibérations ne mentionnant pas la prise en charge par la Commune des frais de géomètre et de notaire, il y a lieu de délibérer à cet effet.

Le Conseil Municipal décide que les frais de géomètre et de notaire des deux actes d'échange qui ont été régularisés le 15 juin 2017, sont à la charge de la Commune.

2. Demande de fonds de concours N°1 à la CFD

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des attributions de fonds de concours par la Communauté de Communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon, il y a lieu de demander la part sur la fiscalité « entreprises » d'un montant de **2 710.35 €**. Celle-ci est justifiée par un montant de dépenses du double en travaux d'entretien de voies et réseaux, soit **5 719.53 €**.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour :

Attester de la réalisation de travaux d'entretien de voies et réseaux pour un montant de **5 719.53 €**

Solliciter le fonds de concours N°1 de la part de la CFD de **2 710.35 €**

3. Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Ce régime remplacera notamment l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité) pour les agents communaux.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider le principe de sa mise en place. Le détail des différents éléments le composant sera étudié avant la fin de l'année en concordance avec les autres communes et la CFD.

4. Phase d'études et de concertation du PLUi avec les habitants de la CFD

La communauté de Commune a décidé d'élaborer un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui correspond à un document d'urbanisme qui couvrira l'ensemble du territoire de la CFD et remplacera les documents d'urbanisme existants : **pour Bulle, il remplacera la carte communale actuelle.**

- Le territoire intercommunal aura un zonage et un règlement inscrits dans le PLUi.
- Dans l'attente de son application (**début 2021**), les documents d'urbanisme existants continuent de s'appliquer mais il est possible de sursoir à statuer pour les permis de construire.
- Le PLUi fixera les règles pour les futures constructions (zones constructibles (U ou AU), agricoles (A), naturelles (N), définition de la nature des constructions, aspect des constructions, recul par rapport aux voies, prise en compte du développement durable ...).
- Les certificats d'urbanisme, permis de construire et déclarations préalables devront respecter le PLUi et seront signés par les maires des communes.

Dans le but de recueillir dès le départ les avis et les suggestions du public et des associations, **un registre de concertation** sera mis à disposition dans chaque commune et à la CFD. **Vous pourrez donc y avoir accès dès le mois de septembre 2017.**

Les exploitants agricoles seront également conviés à des réunions pour établir un diagnostic précis du territoire.

5. Bilan de la randonnée des Fruitières

Bilan très positif. Très bonne entente entre les 2 communes de Boujailles et Bulle. Un grand merci aux associations des 2 villages qui ont su en faire un grand moment d'animation pour notre territoire. Le bénéfice réalisé est de **13 937,39 €**. Pour respecter la convention signée avec le CFD qui plafonne ce bénéfice à **12 000 €** maximum, la somme de 1 937,39 € est reversée à la Communauté de Communes.

6. Travaux éclairage public

Les travaux d'amélioration de l'éclairage public rue sur la Côte et rue des Auges proposés par le Syded (Syndicat d'électricité du Doubs) après diagnostic ont été réalisés. On peut noter la meilleure qualité de l'éclairage global des rues. Le suivi de la consommation sera réalisé d'ici 1 an pour noter les économies réalisées.

Le montant de cet investissement est de **9 991 €** sur lesquels le Syded a versé 46 % de subventions soit **4 595 €**.

De nouvelles actions seront programmées dans les années futures sur les autres rues du village.

7. Convention pour déneigement

L'entreprise **Loiget-Lonchamp** a été retenue pour le déneigement de la Commune pour un contrat de 5 ans. Le prix n'augmentera pas durant la période du contrat. Pour les déneigements spécifiques, un tarif horaire a été défini. Aucun forfait de passages n'est prévu au contrat.

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations SEVAD**

Pour la rentrée 2017 – 2018, **100 élèves** sont prévus en maternelle et **173 au primaire**. La Direction est vacante.

Un problème de bénévolat est signalé à l'association des parents élèves. Sa participation financière 2018 sera probablement en baisse.

Concernant les rythmes scolaires, pas de changement pour la rentrée, les bus sont déjà prévus (trop tard pour eux de changer). La question sera étudiée cette année pour une application éventuelle à la prochaine rentrée.

PEDT et TAP sont pris en charge par Familles rurales. Mercredi matin de 11h à midi. Bus pris en charge par le Sevad grâce au fonds d'amorçage versé par l'état (**50 € par enfant**) mais pas de certitude de renouvellement de ce fonds par le nouveau gouvernement. 3 activités proposées aux enfants (arts plastiques, secourisme et danse) sur une période de 8 séances. Coût : **12 € par période par enfant** + cotisation à familles rurales (**19 €**). Cette action est donc neutre financièrement pour le SEVAD.

71 enfants de primaire sont intéressés dont 28 enfants pour Bulle Bannans (**14 pour Bulle**).

- **Information Drugeon Sports**

Nouveau bureau élu : **Pierre Jeannin**, Président

- **Rappel de la Fête des voisins le dimanche 9 juillet**

- **Rappel de la Fête des Grands Pieds les 21, 22 et 23 juillet**

- **La Mairie sera fermée les samedis 15 et 22 juillet**

- **Le ramassage des journaux finançant la classe de découverte des CM2 continuera sur Bulle grâce à Stéphanie et Mathieu Gagliardi et Nathalie Stab. Conservez donc vos papiers durant l'été.**

- **La collecte de La Ligue contre le cancer s'est élevée à 1 676,50 € pour 79 donateurs. Merci à eux.**

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire